

# APPEL D'ABRÉGÉS DE RECHERCHE

LE RIMAS a comme mission de promouvoir l'importance de l'évaluation et du traitement des auteurs d'infractions à caractère sexuel en favorisant, entre autres, la formation et les échanges entre tous les professionnels œuvrant ou ayant un intérêt ou une expérience pertinente dans le domaine de la délinquance sexuelle en tant que clinicien, administrateur, chercheur ou étudiant.

En 2020, le RIMAS a publié sporadiquement des abrégés de recherche rédigés à partir d'articles scientifiques portant sur la problématique de la délinquance sexuelle. Pour 2022, le RIMAS lance un *Appel d'abrégés de recherche* auprès des étudiants universitaires s'intéressant à la problématique d'agression sexuelle.

## OBJECTIFS DES ABRÉGÉS

- Créer des opportunités de publication pour les étudiants s'intéressant à la problématique d'agression sexuelle.
- Permettre à la communauté du RIMAS de prendre connaissance des avancées scientifiques en matière d'agression sexuelle.

## THÉMATIQUES ADMISES

Bien que le RIMAS priorise les publications traitant de la délinquance sexuelle, les thématiques soumises pourront aborder des aspects plus généraux de l'agression sexuelle.

## BOURSES D'EXCELLENCE

Le RIMAS souhaite offrir une contribution financière aux étudiants dont les abrégés seront publiés en cours d'année 2022. En début 2023, le comité scientifique du RIMAS choisira deux (2) abrégés qui se seront démarqués par leur qualité et l'intérêt suscité. Les auteurs étudiants recevront chacun une bourse de 500 \$.

## MODALITÉS POUR SOUMETTRE UNE PROPOSITION D'ABRÉGÉ

La proposition d'abrégé se fait en ligne via le [formulaire désigné](#), disponible sur notre [site internet](#) :

- L'étudiant doit fournir la confirmation qu'un professeur ayant une expertise dans le domaine de l'agression sexuelle supervisera la rédaction de l'abrégé et en sera coauteur.
- L'étudiant doit soumettre au RIMAS la référence complète de l'article scientifique qui ferait l'objet d'un abrégé. L'article en question devra avoir été publiée dans un journal scientifiquement reconnu et avoir fait l'objet d'une révision par les pairs.
- L'étudiant doit fournir l'autorisation écrite de l'auteur principal de l'article pour la production de l'abrégé.

Suite à la réception de la proposition, le comité scientifique du RIMAS validera le choix de l'article scientifique et l'admissibilité de la proposition.

## ÉTAPES POUR LA RÉDACTION ET LA PUBLICATION DE L'ABRÉGÉ

Si la proposition d'abrégé est acceptée par le comité scientifique du RIMAS

1. L'abrégé de recherche produit par l'étudiant et supervisé par le professeur sera soumis au comité scientifique du RIMAS et fera l'objet d'une validation avant la publication.  
Le comité se réserve le droit de refuser si l'abrégé ne correspond pas aux standards établis par le RIMAS.
2. L'abrégé sera mis en forme par le RIMAS.

La mise en forme des abrégés sera standardisée et devra inclure ces sections :

- Référence complète de l'article, y compris le titre original
- Noms complets des auteurs de l'abrégé et leur affiliation
- Fondements/contexte
- Objectifs et méthodologie
- Résultats/faits saillants
- Conclusions
- Principales références

3. L'abrégé mis en forme sera envoyé aux auteurs pour la lecture d'épreuves.
4. Suite à la validation, l'abrégé sera publié et diffusé par le RIMAS.